

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	26
Pouvoirs :	9
Voix délibératives :	35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU (représenté par sa suppléante Martine LUGAGNE), Jean-Yves DUFAUD ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Bruno GIRONA, Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON, Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Benoît MARS AUX, Marie MAYNADIER, Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON ; Pascale PEYTAVI à Franck LIGNON

Étaient absents : Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jaques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2025.02.27/001

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 Décembre 2024

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Décembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de modification n'a été prononcée

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Décembre 2024 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Patrick CABROL



Le Président
Josian CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr